

# Rapport d'activité 2022



# Édito

## • Une année de transition •



**Marc BUCHON**  
Directeur

C'est avec un grand plaisir que je rédige pour la première fois ces quelques lignes en introduction du rapport d'activité 2022 de la Caf de l'Indre.

Cet exercice 2022 a été marqué par des changements importants au niveau de la gouvernance de notre organisme avec l'installation du nouveau Conseil d'administration et les départs en cours d'année du directeur Alain TÊTEDOIE et du directeur comptable et financier Guillaume MAUDET, auquel a succédé Pauline FOUKART nécessitant la mise en œuvre de période d'intérim de direction. Ces différents mouvements ont été parfaitement orchestrés en permettant une continuité du service aux allocataires et aux partenaires. Qu'il me soit permis de saluer leur implication ainsi que celle de la nouvelle direction constituée.

Dans le registre des relations partenariales, il me semble important de souligner l'installation du Comité départemental des services aux familles dans sa nouvelle gouvernance dont la Caf assurera l'animation. Gageons que cette nouvelle instance puisse être un levier de développement pour notre politique d'action sociale locale. En parallèle, la création et la mise en ligne de tout nouveau site dédié aux partenaires sont une autre facette innovante d'aller vers les partenaires dans ce même objectif de faire connaître notre action et de faire émerger ainsi de nouveaux développements de services aux familles.

Innovation également du côté des services aux allocataires avec l'engagement de la démarche du « Permis de louer » avec la Ville de Châteauroux mais également avec notre faculté d'adaptation aux circonstances avec la mise en œuvre d'une aide intempéries pour accompagner les allocataires qui ont pu être touchés par l'épisode de grêle du mois de mai 2022.

Je ne voudrais pas terminer cet édit sans souligner encore une fois le niveau de performance et de qualité du service aux allocataires et aux partenaires atteint par la Caf de l'Indre. Ces bons résultats sont à mettre au crédit de l'engagement de l'ensemble des salariés de la Caf de l'Indre et je voudrais ici leur adresser mes plus vifs remerciements.



**Alain JARDAT**  
Président

L'année 2022 a été riche en événements. Soulignons la venue d'Isabelle SANCERNI, Présidente de la Caisse nationale des Allocations familiales. Cette visite nous a permis de réaffirmer l'intérêt de mettre en place des Conventions territoriales globales (Ctg) avec nos partenaires afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Notons également l'installation du Comité départemental des services aux familles (Cdsf). Coordonné par la Caf, ce temps fort a rassemblé un grand nombre de partenaires pour réfléchir à la mise en œuvre du prochain Schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

Mentionnons par ailleurs l'installation du nouveau Conseil d'administration. Au nom du Bureau, je remercie vivement l'ensemble des administrateurs pour la confiance accordée et la Direction de la Caf pour la qualité des échanges.

En parallèle, des mouvements au sein de l'équipe de direction ont marqué l'année 2022. Les équipes de la Caf de l'Indre, que je remercie pour leur implication, sont restées mobilisées.

Je tiens tout particulièrement à mettre en lumière le montant des prestations versées au profit des familles les plus démunies et des partenaires : 255 483 452 € dont 11 858 277 € au titre de l'action sociale. La Caf de l'Indre poursuit ainsi son soutien pour accompagner au mieux les habitants de notre territoire, afin de concilier vie familiale et professionnelle.



**Anne-Claire FROUIN**  
Directrice adjointe

(directrice par intérim de septembre 2022 à janvier 2023)

Si l'année 2022 a été plus clémente concernant les évolutions réglementaires, elle aura tout de même été faite de changements pour la Caf de l'Indre avec le renouvellement du Conseil d'administration, du Comité Social et économique, l'arrivée d'une nouvelle directrice comptable et financière et le départ du directeur vers nos voisins de la Vienne.

Malgré tous ces changements, la Caf de l'Indre a su être présente, grâce à l'engagement des équipes, aux côtés de nos allocataires et de nos partenaires, pour assurer un service de qualité.

Je les remercie chaleureusement pour leur implication tout au long de cette année 2022 et plus particulièrement pour nos échanges et leurs idées conviviales durant cette période de direction par intérim.

# Sommaire

• Le rapport d'activité 2022 de la Caf de l'Indre •



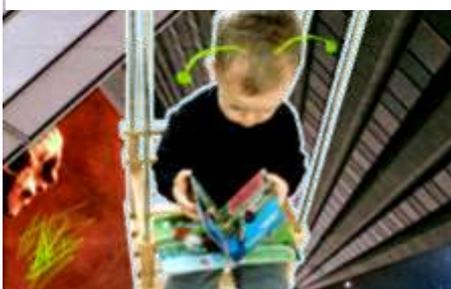
## La Caf de l'Indre Page 04



## Être aux côtés de nos allocataires Page 08



## Être aux côtés de nos partenaires Page 13



## La Gouvernance Page 19

- *L'équipe de direction*
- *Le Conseil d'administration*



## Annexes Page 21

- *Organigramme au 31/12/2022*
- *Glossaire*



# La Caf de l'Indre

*Être au cœur du quotidien des familles et du territoire.*

# La Caf de l'Indre

Être au cœur du quotidien des familles et du territoire.

## • Sécurité sociale et branche Famille •

- La caisse d'Allocations familiales de l'Indre représente la branche Famille de la Sécurité sociale sur le département.
- La branche Famille est pilotée par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). C'est un réseau constitué de 101 Caf réparties sur tout le territoire.

La Caf de l'Indre est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Les 4 missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de notre cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.



### La Sécurité sociale en bref

Créée en 1945, la Sécurité sociale se compose d'un ensemble d'institutions qui ont pour fonction de **protéger les individus des conséquences de divers événements ou situations, qualifiés de risques sociaux.**

La Sécurité sociale repose sur un principe de **solidarité nationale** et fonctionne grâce à la contribution de tous, pour un droit de chacun aux prestations (maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail, solidarité, vieillesse, veuvage, famille, logement, vie sociale...).

**Solidarité, neutralité, équité et continuité** sont les valeurs qui guident la Sécurité sociale et plus largement notre mission de service public.

Si la Sécurité sociale constitue un « tout », son organisation est sectionnée entre **différents régimes** (général, agricole, spéciaux) et **branches** (Famille, Autonomie, Retraite, Maladie, Accidents du travail-Maladies professionnelles, Recouvrement).

## • L'action de la Caf de l'Indre •

La Caf de l'Indre met en œuvre une offre globale de service pour les familles et développe l'action sociale :

- **Sous forme d'aides individuelles**, reposant sur le versement de plus de 20 prestations légales communes aux 101 Caf, et correspondent à des compléments de revenus (prestations familiales, aides au logement, prime d'activité...) ou à des revenus de substitution (Revenu de solidarité active, Allocation aux adultes handicapés...).
- **Par des aides légales (prestations de service) et par des subventions (investissement ou fonctionnement) accordées à des partenaires (collectivités locales, associations...)** qui gèrent et développent des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles (établissements d'accueil du jeune enfant, accueils de loisirs, centres sociaux...).

Pour garantir une offre de services de proximité en adéquation avec les besoins de la population, pour optimiser son organisation et permettre un positionnement clair des métiers, la Caf est structurée autour de 3 grands domaines :

- **Les Pôles Ressources et Appui au pilotage** : ressources humaines, secrétariat de direction, communication, études et statistiques, informatique.
- **L'offre globale de service** : pôle Services à l'allocataire, pôle Développement social des territoires, médiation administrative.
- **L'Agence comptable** : comptabilité / recouvrement, gestion des risques économiques et financiers, maîtrise des risques.

# La Caf de l'Indre

Être au cœur du quotidien des familles et du territoire.

• L'essentiel à retenir •



**141** (au 31/12/2022)

Agents au service  
des allocataires  
et des partenaires



**255 483 452 €**  
de prestations versées

**243 625 175 €**  
de prestations  
légales

Aides financières versées  
aux familles liées notamment  
à la situation familiale,  
le logement, la précarité  
et le handicap.

**84 182 298 €**  
Enfance /  
Jeunesse /  
Parentalité

**118 972 809 €**  
Solidarité

**40 470 068 €**  
Logement  
Cadre de vie

**11 858 277 €**  
de dépenses  
d'action sociale

Participation au  
financement d'équipements  
et de services,  
aides financières  
aux familles.

**10 349 588 €**  
Enfance  
Jeunesse  
Parentalité

**1 215 018 €**  
Solidarité

**293 671 €**  
Logement  
Cadre de vie





# Être aux côtés de nos allocataires

*Aider et soutenir les allocataires selon les besoins de chacun, les accompagner pour accéder à leurs droits.*

# Être aux côtés de nos allocataires

Aider et soutenir les allocataires selon les besoins de chacun, les accompagner pour accéder à leurs droits.

• L'essentiel à retenir •

## Nos allocataires



**39 660** allocataires  
**88 478** bénéficiaires



## Relation allocataires



**626 843** pièces reçues  
(Web : 297 501 • Non web : 329 342)



**103 883** appels traités



**3 674** rendez-vous téléphoniques



**5 903** rendez-vous physiques



**29 974** visites



**11,75** jours de délai de démarche moyen

Durée écoulée entre la 1<sup>ère</sup> sollicitation de l'allocataire et le traitement intégral du dossier

## En 2022 :

- 86 %** de nos allocataires satisfaits des **services de notre caf**
- 94 %** de nos allocataires satisfaits du **site internet**
- 95 %** de nos allocataires satisfaits de l'**application mobile**
- 80 %** de nos allocataires satisfaits de l'**accueil physique**
- 81 %** de nos allocataires satisfaits de l'**accueil téléphonique**

## Échanges par courriers et mails

- 64 %** de nos allocataires satisfaits des délais de **traitement des courriers**.
- 50 %** de nos allocataires satisfaits des délais de **traitement des mails**.
- 90 %** de nos allocataires estiment les **courriers** clairs
- 74%** de nos allocataires trouvent que les **réponses aux mails** sont claires

## Les demandes de prestations

- 66 %** de nos allocataires satisfaits des informations sur les aides sur le caf.fr
- 87 %** de nos allocataires jugent leur demande de prestation facile à réaliser sur le caf.fr
- 79 %** de nos allocataires satisfaits de l'information transmise par la Caf sur le suivi
- 83%** de nos allocataires considèrent que les délais entre la demande et le paiement de la prestation sont satisfaisants

# Être aux côtés de nos allocataires

Aider et soutenir les allocataires selon les besoins de chacun, les accompagner pour accéder à leurs droits.

## • L'essentiel à retenir •

### Mise en place d'une aide exceptionnelle « Intempéries »

Les 22 et 23 mai 2022, des intempéries ont touché la commune de Châteauroux et ses alentours. **La Caf de l'Indre a décidé de prendre des mesures d'urgence pour venir en aide aux familles impactées par cet événement fragilisant leur équilibre.**

Cette aide exceptionnelle a été mise en place et versée aux allocataires afin de permettre la prise en charge de certaines dépenses non couvertes par les assurances (franchise, réparation de voiture...).

L'aide s'élevait à hauteur du montant de la franchise ou des travaux ou, à défaut de prise en charge, dans la limite de 1 000 € maximum par famille et pouvait venir en complément des autres dispositifs exceptionnels inscrits au Règlement intérieur d'action sociale.

**39 situations** ont été étudiées. **19 familles** allocataires ont été aidées pour un montant total de **12 708 €** avec une subvention allant de 115 € à 1 000 €.

Cette aide a concerné les familles éligibles dont le quotient familial était inférieur à 800 €.



### « Permis de Louer » : un partenariat pour lutter contre l'habitat indigne

**Le 05 juillet 2022, la Caf de l'Indre et Châteauroux Métropole ont signé une convention relative à l'échange de données dans le cadre du « Permis de louer », pour lutter contre l'habitat indigne dans le centre-ville castelroussin.**



Crédit photo : La Nouvelle République Indre

Le « Permis de louer » est un dispositif issu de la loi Alur (Accès au logement et un urbanisme rénové). Il doit permettre de mieux identifier les logements insalubres, mais aussi ceux dont la performance énergétique n'est plus adaptée. Ce dispositif implique, pour tout propriétaire bailleur, l'obligation de fournir un logement décent à un locataire et de lui garantir de bonnes conditions de sécurité, d'occupation, et de salubrité de son logement.

Sur **1045** demandes d'autorisation préalable de mise en location reçues, **837** décisions ont été rendues, dont **647** favorables (**77,3 %**) et **190** refus (**22,7%**)

Les 3 freins les plus récurrents : garde-corps manquant, problèmes électriques, de gaz...

Ce partenariat entre la Ville de Châteauroux et la Caf de l'Indre permet un partage d'informations afin de s'assurer que chaque propriétaire est en règle avant de mettre son bien en location.

### Création d'une aide locale à la formation Bafd (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur/rice)

La Caf a à cœur d'encourager et de faciliter l'engagement des jeunes dans les formations Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions de animateur/rice) et Bafd.

**Dans cette perspective, la Caf de l'Indre a décidé d'élargir l'aide financière locale jusqu'alors dédiée à la formation Bafa, au bénéfice des stagiaires Bafd,** selon les mêmes conditions d'éligibilité et modalités de gestion de l'aide au Bafa, soit une aide maximale de 650 € suivant le coût de la formation et sur condition de ressources (Quotient Familial inférieur à 800 €).

Cette aide vient en complément de toute aide financière éventuellement proposée par d'autres organismes ou collectivités.



# Être aux côtés de nos allocataires

Aider et soutenir les allocataires selon les besoins de chacun, les accompagner pour accéder à leurs droits.

## • L'essentiel à retenir •

Mar. 2022

### La Caf à l'antenne pour informer les allocataires

Le magazine mensuel « En société » de Bip TV (télévision locale) s'est intéressé aux minima sociaux : quels sont-ils ? À quoi servent-ils ? À qui s'adressent-ils ? Comment vivre avec ? Pour répondre aux questions des téléspectateurs, Bip TV a fait appel au pôle Services à l'allocataire qui est intervenu sur le Rsa (Revenu de solidarité active) et l'Aah (Allocation aux adultes handicapés).



Sept. 2022

### « Moment des Apprentis » et « Village des services »

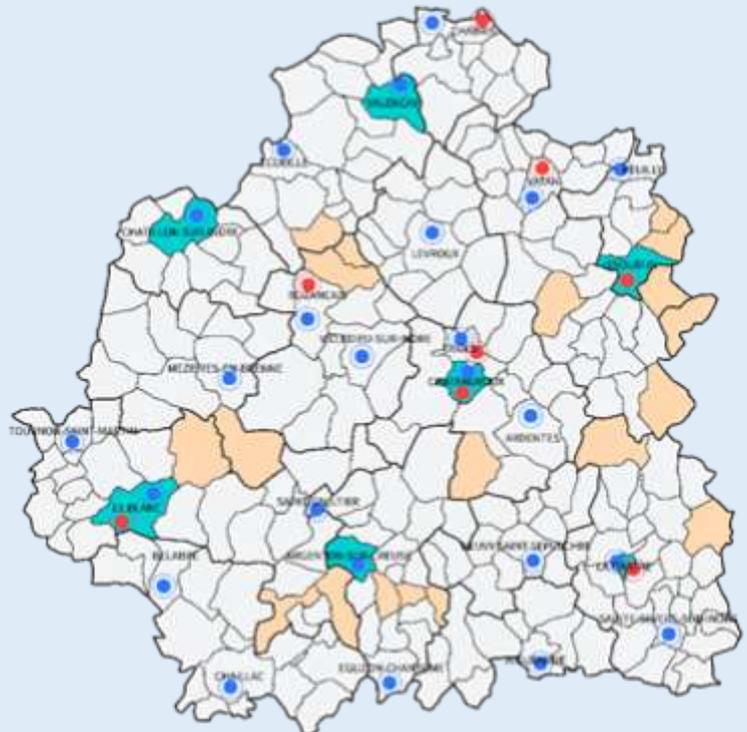
La Caf de l'Indre a participé à deux temps forts organisés par le CFA des Universités et l'IUT de l'Indre : le « Moment des Apprentis » et le « Village des services ». Ces deux événements fédérateurs ont eu pour ambition de simplifier les démarches administratives des étudiants, grâce au rassemblement en un seul et même lieu de multiples organismes tels que la Caf, Action Logement, le Crous, la Cpm, la Mission locale... Les services de la Caf de l'Indre ont ainsi pu répondre aux questions relatives à l'accès aux droits, au site caf.fr et à l'application mobile.



## L'implantation de la Caf dans l'Indre

Pour accompagner les allocataires dans leurs démarches, la Caf de l'Indre a fortement développé son partenariat ; elle est présente sur différents sites du Département (Maisons France Services, permanences...)

- Permanences Caf
- Communes desservies une fois par mois par le camping-car itinérant Rur@inette (Familles Rurales)
- Maisons France Services
- Espaces numériques BGE Indre



# Être aux côtés de nos allocataires

Aider et soutenir les allocataires selon les besoins de chacun, les accompagner pour accéder à leurs droits.

• Garantir la qualité des services •



Un taux de qualité des dossiers traités à **94,2 %**

## Le contrôle Allocataires

**821** dossiers ont fait l'objet d'un **contrôle sur pièces** global (situation professionnelle, familiale, ressources trimestrielles, enfants, sur une profondeur de 24 mois), générant **279 621 €** d'indus et **184 109 €** de rappels. **38 %** des dossiers ont fait l'objet d'une régularisation (indus ou rappels).

**2** contrôleuses ont réalisé **561 contrôles sur place**, générant **742 679 €** d'indus et **237 252 €** de rappels.

## Le contrôle Partenaires

**13** contrôles sur place d'équipements bénéficiaires de prestations de service ont été réalisés, portant sur une masse financière totale de **970 217 €**. Le taux d'impact financier est de 4 % pour un impact financier moyen de 2 670 €.



## La lutte contre la fraude

**115** Fraudes qualifiées pour un montant de **736 110 €**

**25** avertissements • **78** pénalités • **12** dépôts de plainte

## Les indus

**21 529** Indus

**88,2 %** Taux de recouvrement réel à 24 mois (Hors fraudes)

# Être aux côtés de nos partenaires

*Développer des services de proximité dans les territoires  
et favoriser la cohésion sociale.*



# Être aux côtés de nos partenaires

Développer des services de proximité dans les territoires et favoriser la cohésion sociale.

• L'essentiel à retenir •

## Installation du Comité départemental des services aux familles (Cdsf)

La Caf de l'Indre est un partenaire essentiel des services aux familles. **C'est pourquoi la Préfecture lui a confié la mission de programmer et coordonner l'installation du Comité départemental des services aux familles (Cdsf).**

Le Cdsf est une instance relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. Il a pour mission d'établir le nouveau Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) pour la période 2022-2026 et d'en assurer le suivi.

L'installation du Cdsf s'est tenue le **06 juillet 2022**.

Un grand nombre de partenaires du territoire ont répondu présents : services de l'État et du département, Éducation nationale, collectivités territoriales, justice, acteurs de la protection sociale, gestionnaires de structures, etc.

Pour donner suite à ce rendez-vous fédérateur, la Caf a proposé 4 groupes de travail réunissant élus et professionnels de terrain pour aborder les actions à cibler en priorité.

Les travaux concernant la rédaction du Schéma départemental se poursuivront en 2023 avec en perspective une signature en 2024.

### Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

Fruit d'une démarche partenariale, le Sdsf détermine les priorités en matière de développement et d'accès aux services aux familles sur le territoire de l'Indre dans les cinq années à venir, dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Pour cela, le Sdsf s'appuie sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel co-construit avec l'ensemble des partenaires.



## Un site internet dédié à nos partenaires

La Caf de l'Indre a élaboré un **site internet exclusivement dédié à ses partenaires**. Ce site a pour ambition de faciliter la gestion de leurs activités quotidiennes, leurs échanges avec la Caf, et l'accompagnement de leurs projets, tant au niveau des prestations légales que pour l'action sociale.

En parallèle, l'objectif est d'informer rapidement et simplement nos partenaires des actualités, démarches pouvant les concerner et/ou les intéresser dans les domaines suivants : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité, Vie quotidienne, Logement, Solidarité-Animation de la vie sociale...



Mis en ligne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2022, ce site a pour ambition de devenir le principal support d'information et de communication de la Caf à destination de tous ses partenaires ; il est complémentaire du site caf.fr, qui lui, s'adresse principalement aux allocataires.

# Être aux côtés de nos partenaires

Développer des services de proximité dans les territoires et favoriser la cohésion sociale.

## • L'essentiel à retenir •

### Complément inclusif handicap : expérimentation d'un nouveau soutien de la Caf en faveur des Accueils collectifs de mineurs (Acm)



4,50 € par heure et par enfant ou adolescent bénéficiaire de l'Aeeh (hors projet d'accueil inclusif).

2 878 heures d'accueil ont été enregistrées par 9 structures pour 17 enfants ou adolescents accueillis, soit un montant d'aide global attribué de 12 951 €.

Chaque enfant devrait pouvoir profiter des accueils collectifs de mineurs, qu'il soit ou non en situation de handicap ou ait ou non des troubles de santé. **C'est pourquoi la Caf de l'Indre s'est portée volontaire pour expérimenter le nouveau Complément inclusif handicap en Accueils de mineurs lancé par la caisse nationale d'Allocations Familiales.**

Ce complément a pour objectif de favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants et adolescents, en situation de handicap, bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Ce financement complémentaire à la prestation de service ordinaire versée aux Accueils de loisirs a permis :

- D'améliorer l'accès aux enfants et adolescents en situation de handicap à une offre de loisirs de qualité en milieu ordinaire,
- De garantir une meilleure continuité des temps de vie des enfants / adolescents et de leur famille, notamment l'articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires,

- De favoriser une meilleure conciliation vie familiale / vie professionnelle / vie sociale pour les familles en garantissant un accueil effectif de leurs enfants,
- Aux gestionnaires d'Accueil collectifs de mineurs de mieux prendre en charge les surcoûts éventuels générés par l'accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap (formations, personnel, matériel...),
- Et plus globalement, d'opérer un changement de regard porté sur les différents types de handicap, garantie d'une société plus inclusive.

En parallèle, la Caf et le Pôle ressources handicap de l'Indre (Prh) ont élaboré un livret pédagogique pour accompagner les Accueils collectifs de mineurs à l'accueil des enfants en situation de handicap.

En 2023, la Caf travaillera sur un accompagnement encore plus efficient des structures pour aborder le sujet avec les parents et pouvoir identifier les enfants concernés dès leur inscription.

# Être aux côtés de nos partenaires

Développer des services de proximité dans les territoires et favoriser la cohésion sociale.

• L'essentiel à retenir •

## Une Convention territoriale globale (Ctg) signée en présence de la Présidente de la caisse nationale des Allocations familiales

**Le vendredi 18 mars, Isabelle SANCERNI, Présidente du Conseil d'administration de la caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), est venue dans l'Indre.**

Ce rendez-vous en terre berrichonne a été l'occasion pour la Caf de l'Indre et la Ville de Déols de signer une Convention territoriale globale en présence de la Présidente de la Cnaf. Cette Ctg doit permettre la mise en place d'actions locales afin de répondre à des besoins spécifiques (accueil des 0-3 ans, accueil des périscolaires et post-scolaires des 3-11 ans, accompagnement des jeunes de 11 à 18 ans, soutien à la parentalité et accès aux droits...)

En parallèle, cette visite d'Isabelle SANCERNI a permis d'aborder plusieurs thèmes et de les rapporter à la réalité de notre territoire et des situations de vie de nos allocataires. Les échanges ont essentiellement porté sur :

- Les initiatives prises par le Conseil d'administration de la Caf de l'Indre pour soutenir les équipements en contexte de crise et plus durablement, en particulier les Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh),
- La question importante de l'accessibilité du public aux services en milieu rural, dans un contexte de développement des téléprocédures,
- Le partenariat politique local, à travers les Conventions territoriales globales (Ctg) et la mise en ligne du site partenaires de la Caf illustrant l'ancrage politique et opérationnel de la Caf dans le département.



Crédit photo : La Nouvelle République Indre



*Delphine GENESTE, Maire de Déols*

*Isabelle SANCERNI, Présidente de la Cnaf*

*Luc DELLA-VALLE, Président de la Caf en mars 2022*

# Être aux côtés de nos partenaires

Développer des services de proximité dans les territoires et favoriser la cohésion sociale.

## • L'essentiel à retenir •

22 sept. 2022

### Inauguration d'une Maison d'assistantes maternelles

La Caf a assisté à l'inauguration de la première Maison d'Assistantes Maternelles du Poinçonnet : « La Forêt des BB », en présence des parents, des enfants et des élus.

Cet événement a donné l'occasion à la Caf de rappeler qu'elle est un acteur majeur de la politique Petite Enfance. C'est en ce sens qu'elle a décidé de soutenir ce beau projet et d'apporter une aide au démarrage pour permettre l'achat du matériel électroménager, des revêtements de sol, du matériel d'éveil et de puériculture, de l'aménagement et du mobilier.



01 oct. 2022

### Forum de la Petite Enfance

La Caf a participé au 1<sup>er</sup> forum « Petite Enfance » du Parc naturel régional de la Brenne, réaffirmant ainsi son investissement dans le domaine de la Parentalité et de la Petite Enfance. Cet événement s'est tenu à Mézières-en-Brenne, dans le cadre du programme 1 000 Premiers jours en Brenne. Cette journée était destinée aux futurs parents, parents, grands-parents, familles, assistants maternels, professionnels...

Au programme : tables rondes, ateliers, spectacle jeune public, et près de 30 stands pour aller à la rencontre des acteurs et services Petite Enfance du territoire... Ce temps fort a permis de réaliser et confirmer la mise en réseau des acteurs du territoire et une édition 2023 est déjà prévue avec une réflexion pour attirer encore davantage de familles.

11 oct. 2022

### Réunion des bailleurs

La Caf a participé à une réunion d'information et de prévention à l'attention des bailleurs privés, organisée par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Ce rendez-vous, auquel une centaine de bailleurs privés a répondu présent, a donné l'occasion à la Caf de présenter « L'Espace Bailleur » accessible sur le site [caf.fr](http://caf.fr) pour permettre aux bailleurs de réaliser leurs démarches en ligne et de rappeler le circuit des impayés de loyers.

18 oct. 2022

### 1<sup>ère</sup> journée régionale des Lieux d'accueil enfants-parents

La Caf de l'Indre, en partenariat avec les Caf de la Région Centre-Val de Loire et l'Uriopss (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux), a organisé la 1<sup>ère</sup> journée régionale des Lieux d'accueil enfants-parents (Laep).

Ouverte aux professionnels des Laep, aux gestionnaires et à tout futur porteur de projet, cette journée de réflexion invitait à l'échange sur les évolutions actuelles autour des parentalités comme la monoparentalité, l'homoparentalité ou la diversité culturelle devant être prises en compte par les accueillants.

02 déc. 2022

### Soirée de sensibilisation aux stéréotypes sociaux et de genre

La Caf de l'Indre a invité les professionnels de la petite enfance (animateurs/trices des relais petite enfance, professionnel(le)s travaillant en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant et assistant(e)s maternel(le)s) à une soirée de « sensibilisation aux stéréotypes sociaux et de genre » au centre socioculturel de Déols. Cet événement, organisé dans le cadre d'un projet régional impulsé par toutes les Caf de la Région Centre-Val de Loire, a pris la forme d'un théâtre forum.

Les participants ont été invités à identifier les problèmes soulevés et à s'exprimer sur leurs ressentis. Ce partage leur a donné l'occasion d'échanger sur leurs pratiques, de parler de leur(s) expérience(s), de mener une réflexion collective autour de la problématique et les mener à trouver des solutions adaptées ensemble.





# La gouvernance

*L'équipe de direction  
Le Conseil d'administration*

# La gouvernance

L'équipe de direction et le Conseil d'administration

## • L'équipe de direction •

	<b>Directeur</b> Marc <b>BUCHON</b>	Le Directeur (Alain TÊTEDOIE jusqu'en septembre 2022 • Marc BUCHON depuis janvier 2023) assure le pilotage et le bon fonctionnement de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'administration.
	<b>Directrice Adjointe</b> Anne-Claire <b>FROUIN</b>	La Directrice adjointe, Anne-Claire FROUIN, assure le pilotage des Pôles « Services à l'allocataire » et « Développement social des territoires ». En parallèle, la fonction de médiation administrative lui est rattachée.
	<b>Directrice comptable et financière</b> Pauline <b>FOUCART</b>	La Direction comptable et financière (Guillaume MAUDET jusqu'en mars 2022 • Pauline FOUCART depuis juillet 2022) est responsable, à titre personnel, de l'ensemble des opérations financières et comptables de l'organisme.

## • Le Conseil d'administration •

**Renouvelé le 07 avril 2022**, le Conseil d'administration de la Caf de l'Indre est composé de 23 membres titulaires (et 15 suppléants) désignés pour 4 ans.

Les administrateurs représentant les assurés sociaux (désignés par les organisations syndicales représentatives au plan national), et les administrateurs représentant les employeurs et les travailleurs indépendants (désignés par les organisations professionnelles) siègent à parité au sein du Conseil d'administration. Le Conseil comprend également des représentants des associations familiales, ainsi que des personnes qualifiées désignées par le Préfet de région.

Le Conseil d'administration :

- Définit des priorités locales en matière d'action sociale dans le cadre des orientations nationales,
- Approuve les comptes de l'organisme,
- Vote le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion et des budgets annuels,
- Participe aux commissions internes (commission de recours amiable, commission d'offre globale de service, commission financière...),
- Représente la Caf auprès de partenaires et structures extérieures.

**Président** : Alain **JARDAT**

**1<sup>er</sup> Vice-Président** : Luc **DELLA-VALLE**

**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente** : Marilyn **VALIN**

**3<sup>ème</sup> Vice-Président** : Laurent **GARACHON**

**8** représentants des assurés sociaux

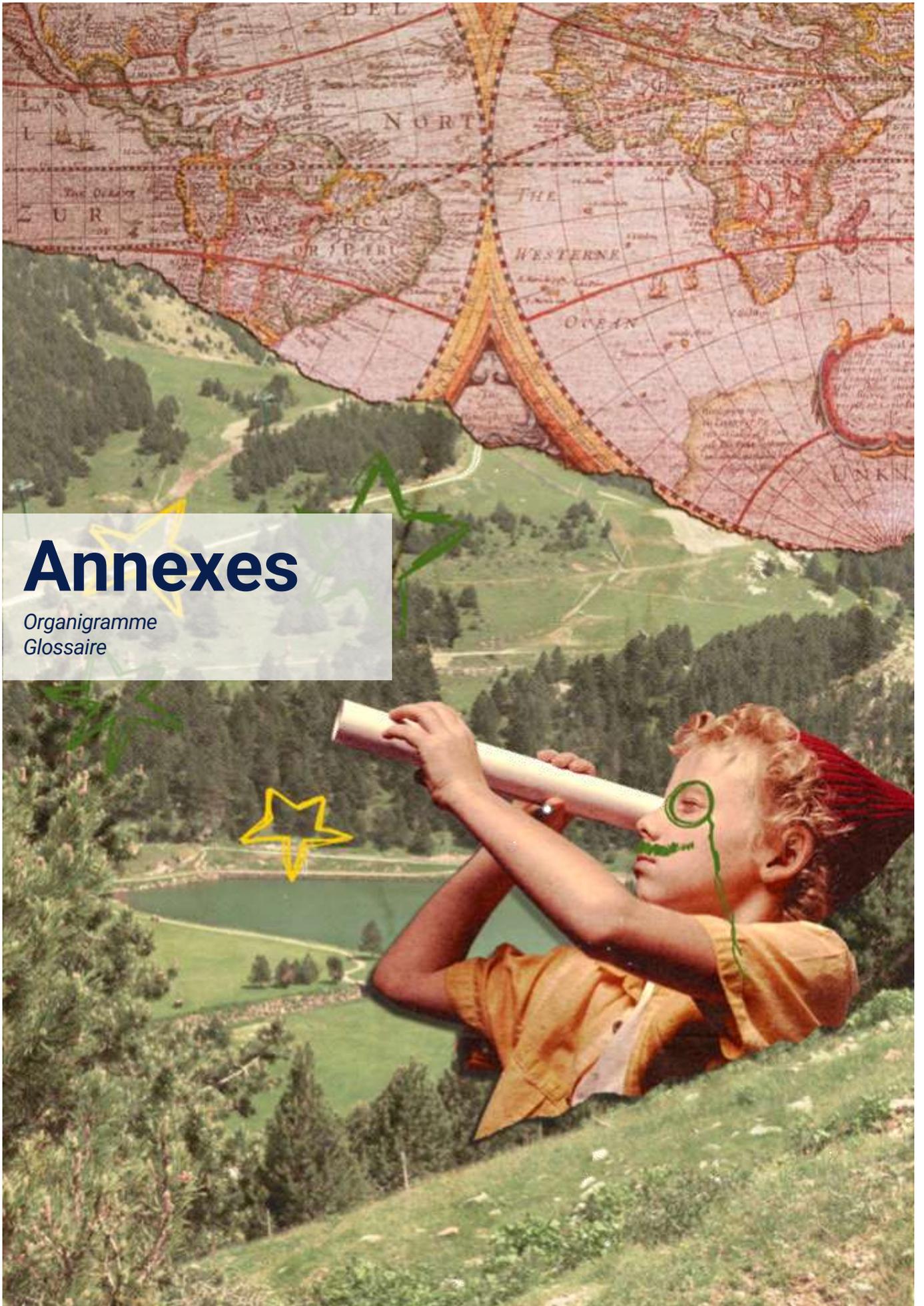
**8** représentants des employeurs et des travailleurs indépendants

**4** représentants des associations familiales

**4** personnes qualifiées

Et **3** représentants du personnel

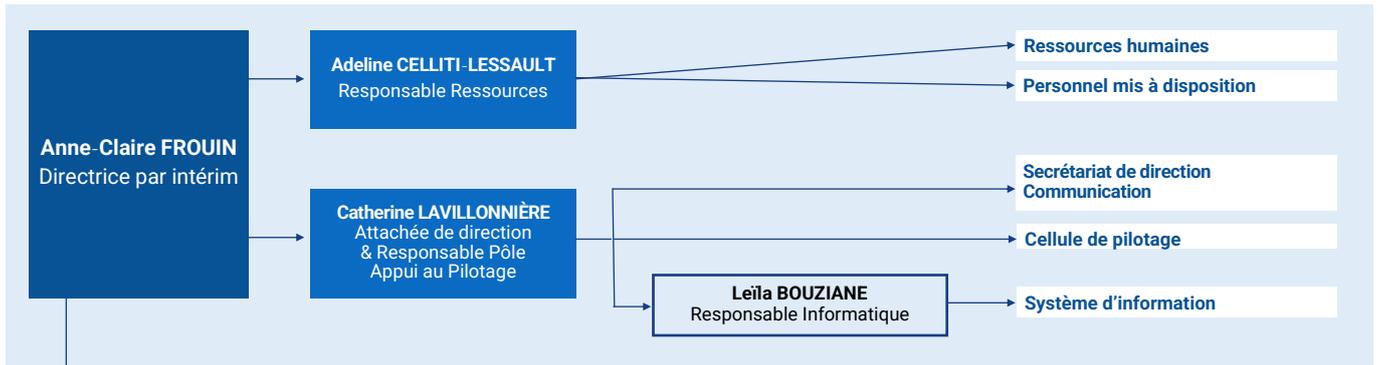




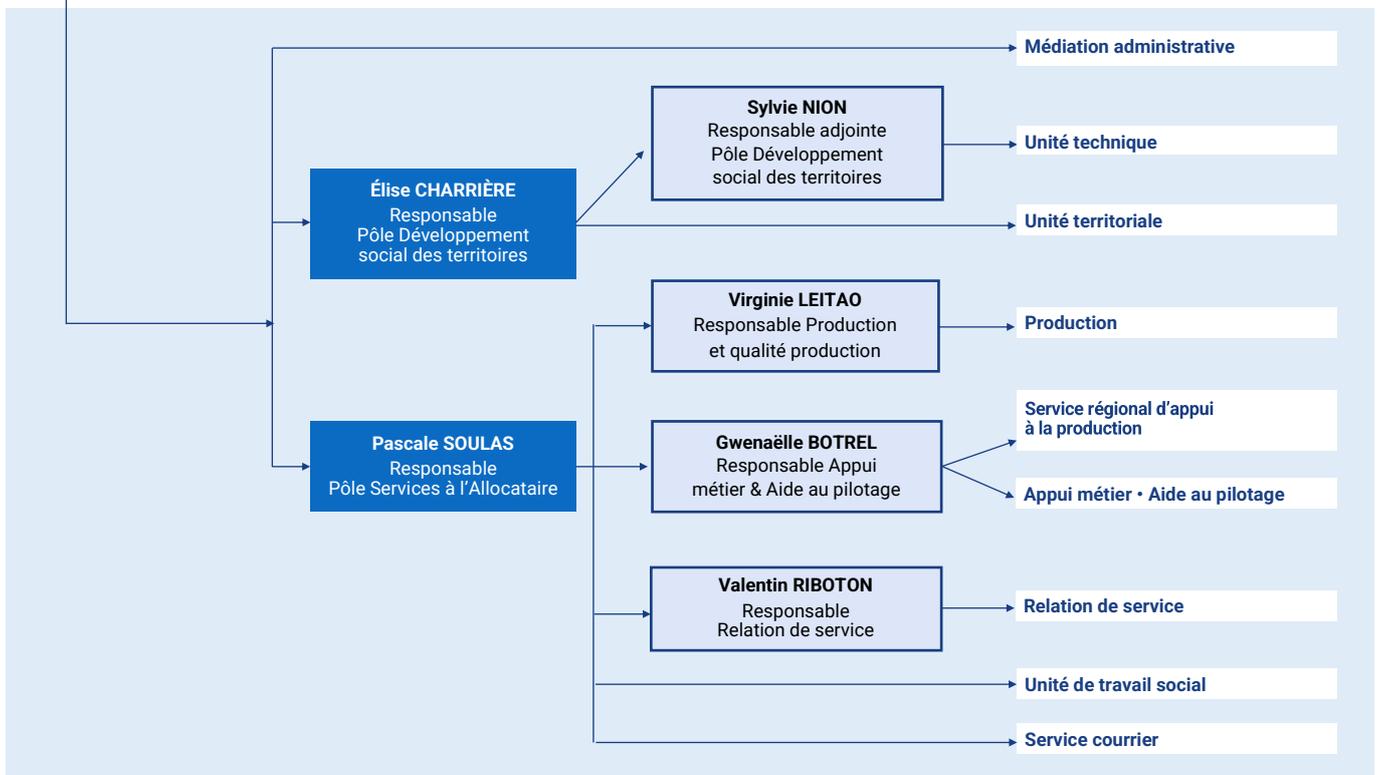
# Annexes

Organigramme  
Glossaire

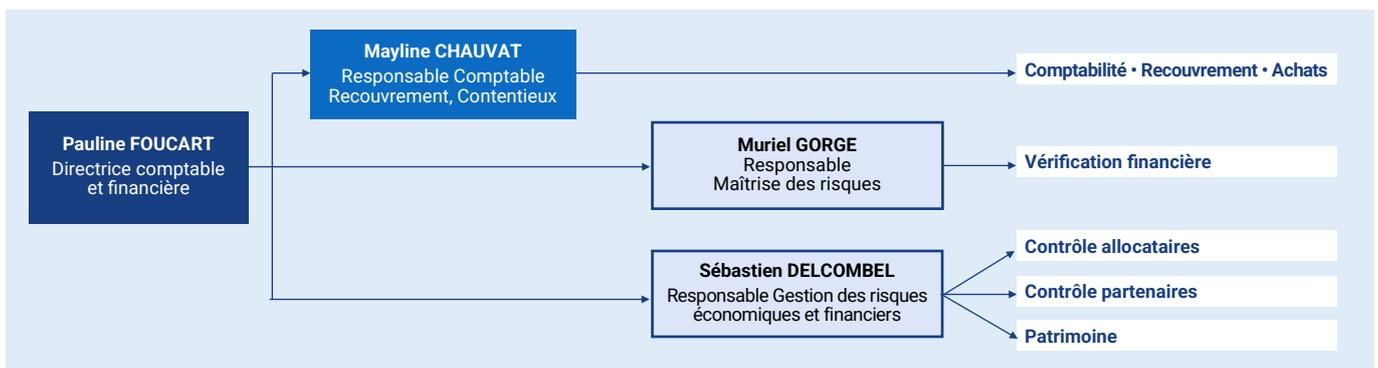
Ressources humaines • Pôle Appui au pilotage



Médiation administrative • Pôle Développement social des territoires • Pôle Services à l'allocataires



Direction comptable et financière



## Prestations

AAH	Allocation adultes handicapés
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AF	Allocations familiales
AJAP	Allocation journalière du proche aidant
AJPP	Allocation journalière de présence parentale
AL	Allocation logement
ALE	Allocation logement étudiant
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
ALT	Allocation de logement temporaire
APL	Allocation personnalisée au logement
ARS	Allocation de rentrée scolaire
ASF	Allocation de soutien familial
ASFR	Allocation de soutien familial récupérable
AVPF	Assurance vieillesse des parents au foyer
CF	Complément familial
PA	Prime d'activité
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PREPARE	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
RSA	Revenu de solidarité active
TIM	Traitement informatisé des migrants

## Institution et Organisation

ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ARIPA	Agence nationale de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CIDFF	Centre d'information des droits des femmes et des familles
CDR	Centre de ressources
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CODAF	Comité départemental anti-fraude
COGS	Commission d'offre globale de service
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRA	Commission de recours amiable
CSE	Comité social et économique
CSSCT	Commission santé sécurité et conditions de travail
CTI	Centre de traitement informatique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
DALO	Droit au logement opposable
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (ex DDCSPP)
DSS	Direction de la Sécurité sociale
EN3S	École nationale supérieure de Sécurité sociale
FAF	Fonds d'assurance formation
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FNAL	Fonds national aide au logement
FNAS	Fonds national d'action sociale
FNGA	Fonds national gestion administrative
FNH	Fonds national de l'habitat
FNPF	Fonds national des prestations familiales
FSL	Fonds de solidarité logement
HCFEA	Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
LFSS	Loi de financement de la Sécurité sociale
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MIPES	Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale
MNC	Mission nationale de contrôle
MSA	Mutualité sociale agricole
PACT	Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat
PEDT	Projet éducatif territorial
PMI	Protection maternelle et infantile
RAM	Relais assistants maternels
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
SDSF	Schéma départemental des services aux familles



## Action sociale

AAD	Aide à domicile
AFC	Aides financières collectives
AFI	Aides financières individuelles
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
AVE	Aide aux vacances enfant
AVF	Aide aux vacances familiales
AVS	Aide aux vacances sociales
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CTG	Convention territoriale globale
EAJE	Équipement d'accueil du jeune enfant
ER	Espace de rencontres
EVS	Espace de vie sociale
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
LAEP	Lieu d'accueil enfant parents
MF	Médiation familiale
PAEJ	Point d'accueil et d'écoute jeunes
PSEJ	Prestation de service enfance et jeunesse
PSO	Prestation de service ordinaire
PSU	Prestation de service unique
QF	Quotient familial
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPE	Relais petite enfance
SDSF	Schéma départemental des services aux familles
VACAF	Mission nationale d'aide au départ en vacances familiales

## Termes techniques

BAS	Budget d'action sociale
BCG	Budget commun de gestion
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CPOG	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
DQI	Démarche Qualité Intégrée
DR	Déclaration de ressources
DTR	Déclaration trimestrielle de ressources
ESF	Économie sociale et familiale
GED	Gestion électronique des documents
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
GRH	Gestion des ressources humaines
GVT	Glissement vieillesse technicité
LAD	Lecture automatique des documents
MAGIC	Modèle automatisé de gestion institutionnelle et comptable
MDR	Maîtrise des risques
MSAP	Maison de services au public
NIMS	Navigateur intranet multiservices
NIR	Numéro d'inscription au répertoire
OMEGA	Observation, mesure et gestion de l'action sociale
PCI	Plan de contrôle interne
PEI	Plan d'équipement informatique
PERL'S	Plan d'éco-responsabilité locale et sociale
RAC	Ressources activités contrôles
RIOSS	Recensement immobilier des organismes de Sécurité sociale
RMPP	Rémunération moyenne des personnels en place
RNB	Répertoire national des bénéficiaires
RNCPS	Répertoire national commun de la protection sociale
RNDC	Recueil national des données des Caf



**Caf de l'Indre**

193 avenue de la Châtre  
36000 CHÂTEAURoux  
Tél : 3230